Nations Unies A/68/352

Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 135 de l'ordre du jour provisoire*
Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement a été établi en application du paragraphe 34 de la section II de la résolution 57/292 et des paragraphes 34 et 35 de la section V de la résolution 67/246. Il fait le point sur les activités réalisées dans le cadre du projet depuis la publication du dixième rapport annuel (A/67/350), en septembre 2012.

Six ans après le début des travaux et maintenant que les bâtiments du Secrétariat et des conférences sont réoccupés, la dernière grande phase du plan-cadre d'équipement, c'est-à-dire la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale, a été engagée. Les travaux devraient être terminés à temps pour le débat général de la soixante-neuvième session, en 2014. Le projet, y compris les travaux prévus dans les sous-sols et l'installation de dispositifs de sécurité au niveau de la 1re Avenue et de la 48e Rue, devrait être achevé en 2014. La réception des travaux, que ce soit aux fins comptables ou aux fins du règlement de contentieux éventuels, ainsi que les derniers travaux d'aménagement paysager, sont prévus pour 2015, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

Depuis la publication du dixième rapport annuel, quatre étapes essentielles ont été franchies : la fin des travaux et le retour des fonctionnaires dans les bâtiments du Secrétariat et des conférences, la transformation du bâtiment temporaire de la pelouse nord en salle provisoire pour l'Assemblée générale le temps des travaux, et le début des travaux pour le bâtiment de l'Assemblée générale. La situation financière du projet reste stable et conforme aux prévisions présentées dans le dixième rapport annuel, après la prise en compte des décisions prises en 2012 par l'Assemblée générale, qui sont énoncées aux paragraphes 36 à 38 de la section V de la résolution 67/246.

* A/68/150.

13-45881 (F) 300913 011013

Il est nécessaire que l'Assemblée générale prenne une décision sur le financement du plan-cadre d'équipement pour assurer la poursuite des activités et l'achèvement du projet en 2014.

Au 30 juin 2013, le coût global prévisionnel du projet jusqu'à son achèvement s'élevait à 2 114,75 millions de dollars alors que le montant total des crédits approuvés (se composant du budget initial de 1 876,7 million de dollars et d'une autorisation d'engagement de 144,4 millions) et des contributions volontaires (13,6 millions de dollars) s'élevait à 2 034,7 millions de dollars. On trouvera une description des arrangements financiers relatifs aux dépenses afférentes au projet à la section XV ci-après. Si les recommandations formulées dans le présent rapport reçoivent l'approbation de l'Assemblée générale, le plan-cadre d'équipement pourra être achevé sans que les États Membres aient à verser de contributions supplémentaires.

Les dépenses afférentes aux activités associées au plan-cadre d'équipement (« dépenses connexes ») et les dépenses relatives au centre informatique auxiliaire, qui n'étaient pas prises en compte dans le budget initial, sont présentées à la section XIII. Des informations détaillées sur le montant définitif des dépenses connexes pour la période allant de 2008 à 2013, qui devrait s'élever à 141,4 millions de dollars à la fin de l'année, sont données dans l'additif 1 au présent rapport (A/68/352/Add.1), en application du paragraphe 44 de la section V de la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de ne lui rendre compte du montant définitif des dépenses connexes que lorsqu'il sera connu avec certitude. Le coût final du centre informatique auxiliaire est de 15,0 millions de dollars.

L'Assemblée générale doit également prendre une décision sur le financement de l'ensemble des dépenses connexes et du centre informatique auxiliaire. À la demande de l'Assemblée, ces dépenses sont couvertes par les fonds en espèces du plan-cadre d'équipement depuis 2008. Le Secrétaire général souhaite toutefois informer l'Assemblée que ces dépenses ne peuvent être absorbées par le budget approuvé pour le projet et que si la trésorerie n'est pas reconstituée, le projet ne pourra être achevé en 2014.

I. Vue d'ensemble

1. Le plan-cadre d'équipement est le projet de construction et de rénovation le plus ambitieux et le plus complet jamais entrepris par l'ONU. Sa planification a débuté en 1999, et la phase de construction a commencé en 2008 et devrait s'achever en 2014. L'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui faire rapport chaque année sur l'état d'avancement des travaux et le calendrier du projet, les dépenses prévues jusqu'à son achèvement et sa situation financière. Le présent rapport est le onzième du type à être présenté à l'Assemblée.

2. Depuis la publication du dixième rapport annuel en septembre 2012 (A/67/350), les travaux de rénovation ont progressé rapidement et conformément au calendrier établi. Les travaux du bâtiment des conférences ont notamment été terminés avec moins de quatre mois de retard par rapport au calendrier établi à la mi-2012 (ibid., tableau 2) malgré les difficultés imprévues rencontrées vers la fin du projet à cause de la tempête Sandy, qui a ravagé la ville hôte et la région à l'automne 2012. La rénovation du bâtiment des conférences a été notablement retardée à mi-parcours par des travaux visant à renforcer la sécurité.

3. Au 30 juin 2013, le coût global du plan-cadre d'équipement jusqu'à son achèvement était estimé à 2 114,75 millions de dollars[1], soit 11,9 % de plus que le budget approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2006 (résolution 61/251), auquel il faut ajouter des dons des États Membres[2]. En 2012, le coût global était estimé à 2 127,75 millions de dollars, soit 12,7 % de plus que le budget prévu.

4. Les prévisions pour 2013 font apparaître une diminution de 13,0 millions de dollars s'expliquant par des mesures de réduction ponctuelle des coûts proposées par le Secrétaire général et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/246.

5. Le présent rapport comprend, pour examen par l'Assemblée générale, une proposition de financement permettant d'achever les activités prévues pour un coût global estimé à 2 049,75 millions de dollars (dont 13,6 millions de dollars financés par contributions volontaires) qui prévoit de suspendre la reconfiguration et la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et nécessite donc que l'Assemblée approuve la révision du projet initial.

6. En ce qui concerne les dépenses connexes et les dépenses relatives au centre informatique auxiliaire, il convient de rappeler que ces activités n'étaient pas incluses dans le projet initial et donc pas non plus dans le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement. À la demande de l'Assemblée générale, les dépenses prévues lui sont présentées chaque année et elle doit donner son accord préalable à tout engagement de dépenses.

7. Tout a été mis en œuvre pour financer les dépenses connexes et les dépenses relatives au centre informatique auxiliaire au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement (voir le paragraphe 41 de la section V de la résolution 67/246). Toutefois, compte tenu du niveau actuel d'utilisation des fonds accordés par l'Assemblée générale pour le plan-cadre d'équipement, du grand nombre

---

[1] Les dépenses prévues (2 101,1 millions de dollars) pour le projet initial et les travaux supplémentaires financés par contributions volontaires (13,6 millions de dollars).

[2] 1 890,3 millions de dollars, se composant du financement approuvé pour le projet (1 876,7 millions de dollars) et de contributions volontaires (13,6 millions de dollars).

d'engagements pris dans le cadre du projet et l'importance des ressources nécessaires pour les dépenses connexes et le centre informatique auxiliaire, il semble impossible de ne pas dépasser le budget.

8. Selon les prévisions, le montant final des dépenses connexes et des dépenses relatives au centre informatique auxiliaire pour la période allant de 2008 à 2013 s'établit à 141,4 millions de dollars. Le coût du centre informatique auxiliaire est confirmé à 15,0 millions de dollars, compte étant tenu d'une contribution de 4,2 millions de dollars provenant du compte d'appui des opérations de maintien de la paix.

9. On trouvera dans le présent rapport des propositions concernant le financement global des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire, qui ont été absorbés par le projet à la demande de l'Assemblée générale.

II. Généralités

10. La stratégie du plan-cadre d'équipement a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2007, aux termes de sa résolution 62/87. Les travaux ont débuté en mai 2008 et devraient s'achever en 2014. La rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale devrait être terminée à temps pour la tenue du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée, en 2014. La réception des travaux, que ce soit aux fins comptables ou aux fins du règlement de contentieux éventuels, ainsi que les derniers travaux d'aménagement paysager et la démolition du bâtiment de la pelouse nord, sont prévus pour 2015.

11. L'Assemblée générale a approuvé en décembre 2006, par sa résolution 61/251, le budget total du projet pour le plan-cadre d'équipement, d'un montant de 1 876,7 millions de dollars. Cette décision a été prise sur la base du choix retenu pour la stratégie de mise en œuvre, à savoir la stratégie IV, qui était celle des quatre propositions présentées dans le troisième rapport annuel (A/60/550 et Corr.1 et 2 et Add.1) que le Secrétaire général a recommandée.

12. La stratégie accélérée IV a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2007, aux termes de sa résolution 62/87, sans aucune majoration du montant total du budget approuvé l'année précédente.

13. La stratégie accélérée IV prévoyait l'exécution de nombreuses tâches, dont les suivantes ont déjà été menées à bien :

a) Location et aménagement de locaux transitoires situés à l'extérieur du complexe de l'ONU;

b) Déménagement des services dans les locaux transitoires;

c) Rénovation complète du bâtiment du Secrétariat;

d) Retour des services dans le bâtiment du Secrétariat;

e) En parallèle, construction d'un bâtiment temporaire sur la pelouse nord pour accueillir des conférences, les services d'appui connexes et certains bureaux;

f) Vidage du bâtiment des conférences par la tenue des réunions dans le bâtiment de la pelouse nord;

g) Rénovation complète du bâtiment des conférences;

h) Retour des conférences et des bureaux dans le bâtiment des conférences;

i) Aménagement temporaire du bâtiment de la pelouse nord de façon à réunir deux salles en une pour accueillir l'Assemblée générale le temps des travaux;

j) Vidage du bâtiment de l'Assemblée générale.

14. Certaines tâches prévues dans la stratégie accélérée IV n'ont toujours pas été menées à bien, soit qu'elles sont en cours, soit qu'elles sont encore en discussion :

a) Rénovation complète du bâtiment de l'Assemblée générale;

b) Rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud;

c) Remplacement de l'infrastructure centrale et rénovation des sous-sols en plusieurs phases;

d) Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord;

e) Fin du chantier et de l'aménagement paysager.

15. Deux facteurs importants ont eu des répercussions sur la nature des travaux et l'état de leur avancement : la nouvelle situation en termes de sécurité (2010) et les dégâts provoqués par la tempête Sandy (2012). Le présent rapport fait le point sur les effets de cette nouvelle donne, l'état d'avancement du projet par rapport au calendrier de la stratégie accélérée IV et le budget approuvé de 1 876,7 millions de dollars.

16. À sa soixante-septième session, en 2012, l'Assemblée générale a accepté d'autoriser le Secrétaire général à engager un montant de 302,8 millions de dollars jusqu'à la fin de 2013[3], peut permettre la poursuite des activités jusqu'au 31 décembre 2013. Le montant accordé tient compte de dépenses supplémentaires imprévues à hauteur de 144,4 millions de dollars à la fin de 2013, ainsi que des dépenses connexes, d'un montant s'élevant à 143,1 millions de dollars, et du coût du centre informatique auxiliaire, de 15,3 millions de dollars.

III. Avancement des travaux depuis le dixième rapport annuel

A. Travaux de rénovation

17. Les travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences ont débuté respectivement en février et mai 2010. Comme l'Assemblée générale en a déjà été informée, les travaux ont été interrompus dans le bâtiment des conférences après les attaques dont ont fait l'objet les installations de l'ONU dans différents pays et le relèvement consécutif du niveau de menace pour le Siège. Grâce à une contribution volontaire du pays hôte, des dispositifs de sécurité renforcés ont été installés et les travaux ont repris. La conception de l'ensemble du complexe a été sensiblement altérée pour offrir une meilleure protection, ce qui a entraîné un retard d'environ un an dans le calendrier des travaux, de la fin de 2011 à la fin de 2012.

18. Le retour des fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat a débuté en juillet 2012 et était quasiment terminé à la fin de l'année. La réoccupation complète des

[3] 135,0 millions de dollars au titre des dépenses pour 2012 et 167,8 millions de dollars au titre des dépenses pour 2013.

étages hors sous-sol, qu'il s'agisse de bureaux ou d'autres locaux, s'est achevée à la fin du mois de mai 2013, avec le retour des services de presse et d'information.

19. À compter de mai 2013, les services de conférence ont progressivement réintégré le bâtiment des conférences au cours d'un processus de deux mois pendant lequel les réunions ont été transférées dans les chambres, salles de conférence et salles de réunion rénovées. Au cours des mois qui ont précédé la réoccupation des locaux et jusqu'en avril 2013, des travaux d'une importance capitale ont été menés à bien : pose de la façade de verre, installation et mise en service des infrastructures du sous-sol qui desservent le bâtiment des conférences, aménagement des étages et préparation du bâtiment pour ses occupants.

20. Une fois la réoccupation du bâtiment des conférences achevée, les travaux de modification du bâtiment temporaire de la pelouse nord ont commencé afin de préparer la salle provisoire de l'Assemblée générale. La rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale a ensuite pu commencer, le 1er juin 2013.

21. La plus grande partie des travaux de rénovation des sous-sols a été achevée en 2012. Toutefois, les sous-sols du Siège ont été inondés au cours de la tempête Sandy, fin octobre 2012, et il a fallu remplacer une partie essentielle de l'infrastructure, principalement des unités de refroidissement, endommagée au moment de la montée des eaux. Par ailleurs, comme l'Assemblée générale en a été informée au début de 2013 (voir A/67/748), des travaux supplémentaires ont été entrepris pour protéger le Siège de futures inondations en élevant les principales infrastructures au-dessus du nouveau niveau de la plaine inondable en cas de crue centennale. Même si les unités de refroidissement doivent rester au dernier sous-sol, les commutateurs électriques et autres dispositifs de commande ont été placés en hauteur, pour être épargnés en cas de nouvelle tempête. Le coût de ces aménagements structurels a dû être financé à partir du budget ordinaire car il n'est pas couvert par les polices d'assurance de l'Organisation.

22. L'installation des systèmes audiovisuels et du matériel de sonorisation des salles de conférence rénovées a été achevée au début de 2013.

B. Retour des locaux transitoires et résiliation des baux

23. À l'origine, les locaux transitoires étaient destinés à accueillir les fonctionnaires obligés de quitter le complexe de l'ONU pendant les travaux du plan-cadre d'équipement.

24. Les locaux provisoires ont été choisis après une analyse coût-avantage prenant en compte plusieurs facteurs essentiels, tels que la possibilité de résilier le bail plus tôt que prévu, la proximité avec le complexe du Siège et le fait que les propriétaires étaient prêts à envisager des arrangements de sous-location et à examiner les conditions du marché pour des baux comparables dans le centre de Manhattan. La possibilité de disposer de locaux transitoires, non seulement pour la durée prévue des travaux du plan-cadre d'équipement, mais éventuellement pour une période plus longue en cas de modification du calendrier, a joué un rôle essentiel dans la prise de décisions étant donné qu'il était inconcevable d'interrompre les opérations ou d'assumer des dépenses supplémentaires d'un montant prohibitif en cas de retard considérable.

25. À la fin de novembre 2012, le retour des fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat, tout juste rénové, était terminé. Compte tenu de l'état d'avancement du projet du plan-cadre d'équipement et conformément à la stratégie de baux à moyen terme pour le Secrétariat, le bail des locaux situés au 380 Madison Avenue (250 000 pieds carrés, soit 23 000 mètres carrés environ) a été résilié prématurément. En ce qui concerne l'immeuble situé au 730 Third Avenue (dit « Teachers Building »), le bail court jusqu'à la fin de 2013 et il n'est pas possible d'y mettre un terme plus tôt. S'agissant de l'immeuble de l'Albano, le bail court jusqu'à la fin juillet 2017, date à laquelle il sera décidé, en fonction de la stratégie concernant les besoins en locaux à plus long terme, s'il y a lieu de le proroger ou de le résilier.

26. L'immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU) reste loué pour les besoins du Bureau de l'informatique et des communications et du Bureau de la gestion des ressources humaines.

27. Les dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du plan-cadre d'équipement couvrent la location des locaux transitoires situés au 380 Madison Avenue et au 730 Third Avenue (Teachers Building) pour la durée des travaux et au-delà, jusqu'au terme des baux. À l'inverse, il est prévu au chapitre 29D du budget (Bureau des services centraux d'appui) que les loyers des anciens locaux transitoires du plan-cadre d'équipement loués à plus long terme (immeubles de l'Albano et de l'UNFCU) pour accueillir le nombre croissant de fonctionnaires qui, à la suite de l'achèvement du plan-cadre d'équipement, doivent emménager dans des locaux extérieurs, seraient couverts par le budget ordinaire. Le tableau 1 ci-après récapitule la situation en ce qui concerne les quatre espaces de locaux transitoires et les modalités de leur financement.

Tableau 1
Baux conclus pour les locaux transitoires

Immeuble	*Date de prise d'effet du bail*	*Modalités de financement*	*Date d'expiration du bail*
380 Madison Avenue	29 février 2008	Financé par les budgets du plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui jusqu'en mai 2013. Le budget du plan-cadre d'équipement couvrira le loyer d'un montant réduit de mai à l'expiration du bail.	25 janvier 2014, expiration partielle du bail de location de 250 000 pieds carrés (23 000 m^2) courant depuis le 31 mai 2013
730 Third Avenue (Teachers Building)	30 juin 2009	Financé par les budgets du plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui jusqu'en mai 2013. Le budget du plan-cadre d'équipement couvrira le loyer de mai 2013 à l'expiration du bail.	31 décembre 2013

Immeuble	*Date de prise d'effet du bail*	*Modalités de financement*	*Date d'expiration du bail*
305 East 46th Street (Immeuble de l'Albano)	24 juillet 2007	Financé par le budget du plan-cadre d'équipement jusqu'en mai 2013. Ensuite, les loyers seront payés au titre du budget ordinaire jusqu'à expiration du bail.	23 juillet 2017
Immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), Long Island City	14 février 2008	Financé par les budgets du plan-cadre d'équipement et du Bureau des services centraux d'appui jusqu'en mai 2013. Ensuite, les loyers seront payés au titre du budget ordinaire jusqu'à expiration du bail.	30 avril 2018

28. En 2013, il a fallu organiser le déménagement des fonctionnaires qui étaient appelés à quitter certains locaux transitoires mais pas à réintégrer le bâtiment du Secrétariat. Ils ont pris possession de locaux libérés par d'autres fonctionnaires ayant réintégré le Secrétariat, dans des immeubles loués à l'extérieur du complexe de l'ONU.

29. Les déménagements entre différents locaux à l'extérieur du complexe de l'ONU ont été gérés conformément à la stratégie de gestion des locaux.

IV. Calendrier

30. Le calendrier général fixé dans le dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement du projet (voir A/67/350, tableau 2) est maintenu. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-après, les travaux du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment des conférences sont terminés, et le bâtiment de l'Assemblée générale devrait être prêt à temps pour accueillir le débat général en 2014. Les travaux de construction restant à effectuer dans le cadre du projet, notamment ceux en rapport avec les sous-sols et la sécurité sur la 1re Avenue et la 48e Rue, devraient être achevés en 2014.

31. L'achèvement des travaux dans le bâtiment des conférences a été retardé de plus de trois mois, en grande partie à cause de la tempête Sandy, qui a touché New York à l'automne 2012. La date à laquelle les locaux devaient commencer à être réoccupés avait été initialement fixée au 1er janvier 2013, avec un mois de battement jusqu'au 1er février 2013, pour la mise en service du bâtiment et la formation du personnel, mais elle a dû être repoussée au 1er mai 2013 à cause de la tempête. La complexité du matériel électronique équipant les salles a occasionné de nouveaux retards techniques malencontreux en mai 2013, mais les logiciels ont été reconfigurés et installés et toutes les salles sont pourvues d'un équipement pleinement opérationnel. Pour combler en partie ce retard, le bâtiment temporaire de la pelouse nord a été rapidement transformé pour pouvoir servir provisoirement de salle de l'Assemblée générale. Au final, les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale ont commencé avec trois mois de retard sur la date prévue en 2012. Les inondations des sous-sols du Siège provoquées par la tempête ont bousculé le calendrier des travaux

de rénovation du bâtiment des conférences en empêchant les activités de gestion du matériel et d'évacuation prévues. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement mettra tout en œuvre, durant les travaux de rénovation, pour rattraper le temps perdu.

32. Comme l'Assemblée générale en a été informée lors de sa soixante-septième session, la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud demeure en suspens pour des raisons de sécurité. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 67/246, les propositions qui concernent le bâtiment de la pelouse nord, le bâtiment de l'annexe sud et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld figurent à la section IX du présent rapport. La question sera examinée plus en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les besoins en locaux du Siège à long terme, qui sera présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa session au début de 2014; en effet, la viabilité et le coût des diverses solutions de remplacement dépendent intrinsèquement des besoins planifiés pour l'Organisation sur le long terme.

Tableau 2
Calendrier d'exécution envisagé pour le plan-cadre d'équipement

	Délais figurant dans le document A/62/364		*Délais figurant dans le document A/63/477*		*Délais figurant dans le document A/64/346*		*Délais figurant dans le document A/65/511*		*Délais figurant dans le document A/66/527*		*Délais figurant dans le document A/67/350*		*Projections actuelles*		
Élément du projet	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Statut*
Construction du bâtiment de la pelouse nord	Début 2008	Mi-2009	Début 2008	Mi-2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	Achevé
Bâtiment du Secrétariat	Début 2009	Début 2012	Début 2009	Début 2012	Fin 2009	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	Achevé
Bâtiment des conférences	Mi-2009	Mi-2011	Mi-2009	Mi-2011	Fin 2009	Fin 2011	Début 2010	Début 2012	Début 2010	Fin 2012	Début 2010	Fin 2012	Début 2010	Début 2013	Achevé
Bâtiment de l'Assemblée générale	Mi-2011	Mi-2013	Mi-2011	Mi-2013	Fin 2011	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	Début 2013	Mi-2014	Début 2013	Mi-2014	Mi-2013	Mi-2014	Les délais prévus dans le document A/66/527 devraient être tenus.
Annexe sud	Début 2011	Début 2012	Début 2011	Début 2012	Fin 2011	Début 2013	Début 2012	Mi-2013	–	–	–	–	–	–	Suspendu
Bâtiment de la Bibliothèque	Début 2012	Début 2013	Début 2012	Début 2013	Début 2013	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	–	–	–	–	–	–	Suspendu
Rénovation du complexe du Siège[a]	Début 2008	Mi-2013	Début 2008	Mi-2013	Fin 2008	Fin 2013	Mi-2008	Fin 2013	Mi-2008	Mi-2014	Mi-2008	Mi-2014	Mi-2008	Fin 2014	

[a] Y compris les travaux entrepris dans les sous-sols.

V. Enseignements à appliquer lors de futurs projets d'équipement

33. Au paragraphe 35 de la partie V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de dresser, à titre prioritaire, un bilan clair des enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement et d'autres projets similaires.

34. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a collecté et analysé les enseignements tirés dans le cadre du programme, qu'il présente ci-dessous afin qu'il soient mis à profit lors des futurs projets de construction et de rénovation à grande échelle qui seront entrepris par l'ONU. C'est en coopérant étroitement avec les autres départements, les consultants, les maîtres d'œuvre, les concepteurs de projets et les autres partenaires de la sphère industrielle qu'il a pu recueillir ces enseignements, exemples de pratiques optimales et d'innovations qui seront mis au service de futurs projets.

35. Les enseignements tirés en matière de programmes relèvent des six thématiques suivantes :

a) *Planification du projet et composition de l'équipe de projet* :

i) Il convient de définir d'un commun accord, à un stade précoce, la structure du bureau chargé du projet, de lui affecter un budget et d'en nommer les principaux responsables et collaborateurs, notamment en constituant les équipes de direction et d'administration, en créant les postes relatifs à la communication, au financement et au budget, et en formant les équipes créatives et techniques. L'équipe dirigeante devra être composée de hauts responsables investis de l'autorité requise;

ii) Le plan-cadre d'équipement a été organisé en grands sous-projets. Les projets de grande envergure qu'il est prévu d'exécuter sur plusieurs années doivent être scindés en sous-projets et confiés à différents cabinets d'architectes afin d'éviter les risques d'interruption si un consultant fait défaut ou en cas de litige. Cette façon de procéder permet à tous les membres de l'équipe de se concentrer sur des tâches gérables, selon un calendrier et des prescriptions spécifiques. Un consultant spécialisé dans la gestion de projets doit intervenir, dans le cadre du contrôle des dépenses, pour estimer de manière indépendante les services du maître d'œuvre et prodiguer des conseils. Des équipes spéciales doivent être assignées à chaque sous-projet;

iii) Si les sous-projets doivent être confiés à des architectes différents, les services techniques peuvent être envisagés sous un angle plus large et systémique. Un seul technicien permanent travaillera avec plus d'efficacité sur l'ensemble des systèmes d'un complexe. Compte tenu de l'interdépendance des systèmes relatifs à la sécurité, à l'alimentation électrique, à la gestion d'un bâtiment et au chauffage, à la ventilation et à la climatisation, il est plus facile de les gérer dans le cadre d'un programme coordonné entre les différents partenaires et prestataires de services, qui procède d'une vision unique;

iv) Le projet doit remplir les grands objectifs fixés par les États Membres en matière d'utilisation de l'énergie, de sûreté et d'utilisation rationnelle de l'espace à l'échelle du complexe sans pour autant que chaque sous-projet

réponde nécessairement aux objectifs et normes définis. L'équipe doit disposer d'un bureau central, avec du personnel en charge de l'ensemble du projet;

v) Le bureau chargé du projet doit jouer le rôle du client, s'acquitter des activités de communication avec toutes les parties prenantes dans l'Organisation, donner les orientations et s'assurer de la fourniture des prestations et contrôler la qualité. Toutes les instructions données aux consultants et prestataires de services doivent l'être par l'intermédiaire de l'équipe de projet pour que les responsabilités de chacun soient claires. Tous les autres intervenants dans le Secrétariat doivent prendre une part importante à l'exécution du projet :

a. Les partenaires opérationnels : il importe de planifier le passage du témoin dès le début du projet. Les départements et services qui feront fonctionner le bâtiment et ses systèmes une fois le projet achevé, à savoir le service informatique, la section de l'entretien et des réparations, les services de conférence, le service d'appui à la diffusion et le service de la sécurité, doivent être de bout en bout des partenaires à part entière, connaître la conception des nouveaux systèmes, se familiariser avec eux et en anticiper les effets sur leurs tâches quotidiennes. Ils doivent être associés à l'exécution du projet jusqu'au passage du témoin, une fois les nouveaux systèmes mis en place à l'achèvement du projet, ce transfert des responsabilités devant être soigneusement préparé;

b. Les spécialistes de la passation des marchés : dans le cadre d'un projet important, la passation des marchés est un long processus complexe qui se déroule de façon continue en apportant des modifications au cahier des charges; il est essentiel qu'il se tienne dans des délais appropriés afin que le calendrier fixé pour le projet soit respecté. Il importe donc de pouvoir recourir en permanence au personnel affecté à la Division des achats et au Bureau des affaires juridiques, qui est spécialisé dans les projets à forte intensité de capital ou les projets de construction;

c. Les coordonnateurs. Un réseau d'agents de liaison au sein des départements permet d'assurer la coordination de toutes les activités de programmation et de conception, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et de réinstallation;

vi) L'association d'architectes spécialisés et d'un maître d'œuvre unique donne de bons résultats. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a fait office d'architecte des opérations en coordonnant l'ensemble de la conception. Cette configuration, bien qu'inhabituelle dans le cadre d'un vaste projet, permet à l'Organisation de garder un contrôle direct sur les coûts, le calendrier et la conception. Grâce à une équipe de fonctionnaires des Nations Unies hautement qualifiés, la méthode s'est avérée judicieuse;

vii) La gestion et l'élimination des avoirs de l'ONU durant la phase des travaux doivent être planifiées bien à l'avance si l'on veut éviter que le projet ne soit asphyxié sous ses propres décombres. Lors de travaux de rénovation, ce sont des tonnes de gravats qui doivent être rapidement éliminées.

viii) Pour faire en sorte qu'un projet aboutisse, il est essentiel que les départements et les services y soient impliqués dès la phase de planification, qu'ils prennent la mesure des efforts qu'ils devront consentir pour l'appuyer et,

inversement, des retombées sur leurs activités quotidiennes auxquelles ils doivent s'attendre. En anticipant leur degré d'implication, les usagers seront à même de déterminer, lors de la phase de planification, leurs dépenses connexes;

b) *Encadrement et gestion du projet* :

i) Une structure d'encadrement responsable et efficace doit être mise en place dès le début du projet pour faire en sorte qu'il avance rapidement et reste fixé sur son objectif. Il faut établir une chaîne hiérarchique dont chaque maillon serve un rôle et un propos donnés. Tout au long de l'exécution, l'encadrement doit être modulé, autant que de besoin, en fonction de l'évolution du profil risques;

ii) Dès le premier stade de sa conception, le projet doit bénéficier de l'attention et de l'appui de la haute direction de l'Organisation. Il faut que ses buts et ses objectifs, son budget et son calendrier, les risques et dangers qu'il présente, et les limites de son champ d'exécution soient clairement présentés non seulement dans les rapports du Secrétaire général mais aussi lors d'exposés et dans les documents mis en ligne. Il importe tout autant de définir ce qui sera exclu du champ du projet;

iii) Au stade précédant la planification, il est essentiel que les hauts responsables des départements valident les prestations qui seront fournies afin de limiter les changements qui pourraient intervenir dans les besoins des usagers au cours de l'exécution du projet. Il doit être entendu qu'en signant les accords relatifs à la conception et au périmètre du projet, la direction s'engage à s'y tenir;

iv) Les grands projets nécessitent une gestion active des ressources humaines sur la base d'orientations préalablement définies, afin que l'équipe puisse retenir du personnel qualifié. À cet égard, il faudrait élaborer une stratégie de planification de la relève dans de bonnes conditions pour que l'Organisation soit à même d'intégrer du personnel hautement compétent au moment où le projet arrive à son terme;

v) Les grands projets nécessitent des contrôles adaptés pour que l'Assemblée générale puisse compter sur la fiabilité des prévisions de dépenses qui lui sont présentées;

vi) Les activités de planification doivent être encadrées efficacement pour que les hauts responsables du projet aient l'assurance que les prévisions de dépenses et le calendrier établi sont réalistes. La direction doit pouvoir solliciter l'avis de spécialistes indépendants de l'équipe du projet. Dès la planification, il importe que le projet soit géré selon des lignes directrices claires et une attribution précise des responsabilités, ce qui peut exiger de créer un comité directeur. Lorsqu'on passe des phases de planification et de conception aux travaux proprement dits, il peut être nécessaire de revoir cette organisation;

c) *Conception et études techniques* :

i) Il y aura immanquablement des changements au cours du projet. L'Organisation doit laisser une certaine latitude aux architectes dans leur travail, faute de quoi elle ne leur donnera que peu d'occasions de l'introduire à de nouvelles méthodes. Les architectes et les techniciens doivent être choisis pour leur talent, qu'ils mettront au service de l'Organisation, et leur rôle doit

être défini en termes d'objectifs à atteindre et non de solutions à appliquer. La rédaction du cahier des charges des grands projets débutant des années avant que les travaux ne démarrent, il est souhaitable, dans les domaines où les technologies deviennent très vite caduques, d'arrêter le travail de conception le plus tard possible afin de tirer parti d'outils de dernière génération ayant déjà fait leurs preuves;

ii) Dans le cadre d'un projet de rénovation, il est nécessaire de prendre connaissance au plus tôt de l'état des lieux afin d'établir un programme complet d'investigations et d'expertise et de réduire ainsi les dépenses liées à la découverte tardive de problèmes. Il est néanmoins difficile d'inspecter des locaux occupés sans perturber les activités en cours. Pour élargir le champ de ces investigations, il ne faut pas hésiter à programmer de courtes interventions la nuit et le week-end et à expliquer clairement aux usagers l'enjeu de ces activités. Les investigations précoces sont indispensables et permettent de gagner du temps et de faire des économies pendant les travaux;

iii) Il est recommandé de consacrer tous les efforts et tout le temps nécessaires à la préparation du dossier technique pour contrôler les dépenses et gagner du temps sur le long terme. Il est fréquent qu'un projet soit lancé avec retard et que, de ce fait, de fortes pressions s'exercent pour le faire démarrer. Dans ce cas, il est courant d'accélérer le processus en lançant un appel d'offres par sous-projet sans que le dossier technique soit entièrement prêt, en tablant sur le fait que l'appel d'offres, la procédure d'adjudication et la mobilisation des ressources seront l'occasion d'apporter amendements et modifications. Cette méthode ne doit être utilisée que si le risque encouru par suite de l'introduction de modifications serait clairement compensé par un gain de temps durant les travaux;

d) *Passation des marchés et gestion des contrats* :

i) Le plan-cadre d'équipement a été soumis aux règlements établis par l'ONU en matière de passation des marchés et a suivi des directives spécifiques visant à garantir des résultats optimaux en matière de rentabilité, de transparence et de régularité. L'ensemble des procédures et des objectifs requis doit figurer dans un manuel de projet de façon à ce que tous les prestataires se conforment aux directives et principes susmentionnés;

ii) S'agissant de travaux hautement spécialisés (par exemple, certains projets de restauration), il faut mettre en œuvre une méthode rapide de sélection qui cible un fournisseur unique. Cette procédure doit être examinée en détail à l'avance avec la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques;

iii) Il faut que le maître d'œuvre ait recours à un processus de préqualification solide lui permettant de sélectionner les sous-traitants dont la situation financière est stable. Par la suite, il sera nécessaire de suivre de près la situation de trésorerie et la stabilité financière des principaux fournisseurs afin de gérer leur risque d'insolvabilité;

iv) Une certaine marge de manœuvre doit être ménagée d'un bout à l'autre du projet, par exemple dans le cadre d'une procédure de passation des marchés transparente, en prévoyant des contrats assortis d'options, de clauses de substitution, de prix unitaires et d'indemnités de sorte que l'Organisation soit en mesure de réagir rapidement face aux imprévus;

e) *Établissement du budget, gestion financière, maîtrise des coûts et suivi* :

i) Le budget d'un projet de construction doit prévoir des ressources pour parer aux imprévus, et à la dérive des coûts, et rémunérer le maître d'œuvre (entrepreneur) et les architectes, dépenses d'investissement qui sont généralement absentes d'un budget de fonctionnement tel que le budget-programme de l'ONU. Il est important que ces éléments soient clairement expliqués et leur application et utilisation bien définies lors de la phase de planification. Une fois fixés, ils doivent être comptabilisés et présentés de façon homogène par l'Organisation tout au long de la durée du projet, tel qu'établi lors de la définition du cahier des charges et de l'établissement du budget;

ii) Les grands projets donnent lieu à des activités connexes qui entraînent des dépenses connexes, à la fois directes et indirectes. Celles-ci doivent être définies et quantifiées au début du projet afin qu'un budget général puisse être établi et présenté aux États Membres. S'il est prévu que certaines dépenses soient financées par d'autres sources, la responsabilité de les gérer doit être confiée à un bureau unique. Il importe de faire connaître en temps utile les changements affectant cette catégorie de dépenses;

iii) Les grands projets sont susceptibles de connaître des modifications qui doivent être activement négociées et gérées. En prévoyant de déléguer certains pouvoirs, on peut éviter de retarder la prise en compte des demandes d'avenant;

iv) Les suppléments au cahier des charges financés par des sources différentes, telles que les donations des États Membres, doivent faire l'objet d'un suivi attentif par une équipe de spécialistes spécialement désignée à cet effet;

f) *Santé et sécurité* :

i) La santé et la sécurité sont, pour tout projet un souci à deux niveaux, au stade de la conception et au stade de la construction. S'agissant de la conception, les objectifs liés à la santé et à la sécurité doivent être définis de façon concrète selon des règles précises telles que les règlements d'accès et de construction, avant la fixation du cahier des charges et du budget. S'agissant de la construction, le maître d'œuvre doit avoir comme objectif principal, d'un bout à l'autre des travaux, d'assurer la santé et la sécurité du personnel, y compris le sien, et des délégués de l'Organisation;

g) *Évaluation et gestion des risques* :

i) Les risques liés au projet doivent être évalués au moyen de méthodes qualitatives et quantitatives, et leur gestion répartie entre les responsables opérationnels qui seront chargés de prendre les mesures d'intervention appropriées;

ii) Les mesures de contrôle doivent être régulièrement revues au fur et à mesure de l'avancement du projet;

iii) Certains risques ouvrent de nouvelles perspectives dont l'Organisation peut tirer parti en revoyant ses mesures de contrôle. Dans l'ensemble, l'évaluation des risques a permis à l'équipe de comprendre les principaux dangers et de prendre des mesures visant à les éliminer ou à les limiter. Il est recommandé de faire bon usage de l'inventaire des risques.

VI. Définition des responsabilités

A. Gouvernance

36. C'est le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement qui gère l'ensemble du projet selon les orientations stratégiques du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Au paragraphe 6 de la partie V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a réitéré que l'application du principe de responsabilité, tel que défini au paragraphe 8 de sa résolution 64/259, intitulée « Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », était un pilier central de l'efficacité et de l'efficience en matière de gestion, qui exigeait l'attention des plus hauts fonctionnaires du Secrétariat et la plus grande détermination de leur part.

37. Le Secrétaire général adjoint à la gestion est responsable du succès du plan-cadre d'équipement et a un rôle actif à jouer pour contrôler et superviser l'avancement du projet afin de s'assurer qu'il soit achevé dans les délais prévus et que les coûts soient autant que possible maintenus dans les limites du budget initialement approuvé.

38. Ayant rang de Sous-Secrétaire général, le Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement rend compte au Secrétaire général adjoint à la gestion. Il est chargé de la gestion quotidienne du projet et en assume la responsabilité, en faisant le point de la situation toutes les semaines avec le Secrétaire général adjoint et en établissant des rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet.

39. De nombreuses activités sont menées pour suivre et contrôler l'état d'avancement du projet : réunions hebdomadaires et mensuelles des directeurs du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Département de la sûreté et de la sécurité et du Bureau de l'informatique et des communications; réunions mensuelles des responsables des entreprises et agences de conseil impliquées; réunions hebdomadaires sur l'état d'avancement des travaux et le calendrier du projet; réunions conjointes hebdomadaires de coordination avec les entreprises de gestion des travaux et de gestion du programme, et réunions hebdomadaires de coordination avec la Division des achats.

40. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a mis en place un dispositif par lequel un agent de liaison identifié au sein de chaque département et bureau sert de point de contact pour toutes les questions de coordination du projet. En outre, le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement travaillent en étroite consultation avec les responsables d'autres départements, en particulier avec ceux qui soutiennent le projet ou en sont des bénéficiaires privilégiés comme le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et le Département de l'information, avec lesquels sont organisées des réunions hebdomadaires pour coordonner la planification des activités et déterminer les besoins des usagers.

41. Des réunions périodiques sont organisées avec les autorités de la ville hôte et avec la Mission permanente du pays hôte auprès de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et l'accès des intervenants en

première ligne de la ville hôte, pour permettre des échanges de vue et régler les questions relevant de l'autorité de la ville et du pays hôtes.

42. Comme demandé par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a continué d'informer lors de réunions régulières, en plus des rapports d'activité annuels, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de tous les aspects de l'exécution du plan-cadre d'équipement, y compris la situation financière, l'état d'avancement du projet et les mesures d'atténuation des risques. Le Directeur exécutif informe toutes les semaines le Groupe exécutif de gestion, qui est présidé par le Secrétaire général adjoint à la gestion, de l'évolution de la situation.

43. En octobre 2009, sur recommandation du Bureau des services de contrôle interne, le Département de la gestion a créé le Comité d'examen des avenants aux contrats pour améliorer la vérification des demandes d'avenants et des modifications de contrat. Le Comité suit toujours une méthodologie cohérente axée sur les risques en ce qui concerne l'examen des modifications apportées aux contrats.

B. Contrôles et audits

44. Outre le dispositif de gouvernance décrit ci-dessus, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne ont continué de réaliser des audits du projet.

45. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du plan-cadre d'équipement de février à avril 2012, en octobre 2012 et en avril 2013. Dans son rapport annuel sur la vérification des comptes du plan-cadre d'équipement pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2012 (A/68/5 (Vol. V), résumé), le Comité a reconnu qu'au 31 mars 2013, alors que 91 % des ressources disponibles étaient affectées, et que deux des trois principaux bâtiments étaient largement achevés, le risque que le plan-cadre d'équipement ne soit pas mené à bien était limité. L'Administration tient compte des grandes recommandations ci-après.

46. De l'avis du Secrétaire général, le projet est actuellement géré selon une chaîne de responsabilité hiérarchique clairement définie, avec des dispositifs de contrôle fiables en interne et en externe.

47. Dans le cadre de la chaîne de responsabilité hiérarchique du Secrétariat, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité examine les rapports annuels du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement avant leur présentation à l'Assemblée générale.

48. Des mesures concrètes ont été prises par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne. Le Secrétariat a évalué les risques et procédé à un examen d'ensemble des prévisions de dépenses du projet, notamment en ce qui concerne : a) les risques que présente encore le projet; b) les demandes d'avenant à prévoir jusqu'à l'achèvement du projet; c) l'accélération des activités en vue de respecter le calendrier; d) les réclamations qui ont été présentées et une provision pour les réclamations futures; e) des estimations actualisées concernant les contrats à prix maximum garanti restant à conclure. Le Secrétariat a validé de nouveau les prix et réexaminé la provision pour imprévus sur la base du rapport concernant les risques et de la valeur assignée aux derniers risques par le spécialiste indépendant

recruté en externe. On trouvera à la section XV ci-dessous, pour examen par l'Assemblée générale, les propositions de financement basées sur l'examen d'ensemble des prévisions de dépenses et de l'échéancier des travaux.

49. En ce qui concerne les initiatives d'économie et le coût estimatif du reste des travaux, le Comité des commissaires aux comptes a conclu que le Secrétariat avait fait des efforts pour atténuer la dérive des coûts, notamment en procédant à plusieurs analyses de la valeur et à un contrôle continu des coûts liés aux demandes d'avenant.

50. En réponse aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, le Secrétariat a procédé à un examen de ces constatations et entrepris d'établir un plan d'action pour mettre en œuvre ces recommandations. Pour celles qui doivent être appliquées à des projets d'équipements futurs, le Secrétariat mettra en place un dispositif de mise en œuvre.

C. Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement

51. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292, le Secrétaire général a créé un conseil consultatif en décembre 2009. Composé actuellement des représentants du Brésil (Jayme Zettel), de l'Inde (K. T. Ravindran), du Kenya (Susan Kibue), de la Suisse (Anna Torriani) et des États-Unis d'Amérique (Kent Barwick), le Conseil consultatif s'est réuni huit fois au total, dont une depuis la publication du dixième rapport annuel. À la huitième réunion, tenue les 17 et 18 avril 2013, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur le projet et ont eu l'occasion de découvrir l'état d'avancement des travaux de construction et d'en débattre. La neuvième réunion, au cours de laquelle le Conseil entendra un exposé faisant le point sur l'état d'avancement du projet ainsi que des exposés et communications détaillés sur tous les aspects du projet encore en cours ou achevés depuis peu, doit se dérouler en octobre 2013.

VII. Programme de donations du plan-cadre d'équipement

52. Comme indiqué à l'Assemblée générale dans les rapports d'activité annuels précédents, le Secrétariat a collaboré avec plusieurs missions permanentes qui étaient prêtes à verser des contributions volontaires supplémentaires au titre du plan-cadre d'équipement si cet effort leur permettait d'être officiellement reconnues comme ayant donné une salle ou un espace au Siège. Le programme de donations pour le plan-cadre d'équipement a été créé conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/270 et 64/228.

53. Il y a eu des donations pour de nombreuses salles du bâtiment des conférences à l'occasion de sa rénovation, notamment la salle du Conseil de sécurité (Norvège), la salle du Conseil économique et social (Suède), la salle du Conseil de tutelle (Danemark), la salle des consultations du Conseil de sécurité (Fédération de Russie), le salon sud des délégués (Turquie), le salon nord des délégués (Pays-Bas), le salon de repos (Allemagne) et le nouveau salon est (Qatar). Dans certains cas, il s'agissait de nouvelles salles ou de nouveaux espaces. Dans d'autres, quelques nouvelles touches ont été ajoutées lors des travaux de restauration. Dans le bâtiment du Secrétariat, l'Autriche a donné le nouveau mobilier du Cabinet du Secrétaire général.

Le Secrétaire général remercie tous les États Membres qui ont participé aux programmes de donation.

54. La coopération avec les États Membres se poursuit pour déterminer la nature de leur participation à la rénovation des salles du bâtiment de l'Assemblée générale.

VIII. Œuvres d'art et dons

55. La rénovation du bâtiment des conférences et du bâtiment du Secrétariat a nécessité le déménagement des œuvres d'art données à l'Organisation au fil des ans, essentiellement par des États Membres. Un certain nombre des dons qui étaient exposés à l'intérieur ont été réinstallés dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord pendant les travaux. Dans certains cas, les États Membres donateurs sont convenus de récupérer leurs dons pour les restaurer ou les nettoyer.

56. Une fois que les deux bâtiments rénovés ont retrouvé leurs occupants, le Secrétariat a entrepris d'y réinstaller les œuvres d'art. Il a également coordonné avec les États Membres les mesures d'hébergement temporaire des dons jusqu'alors exposés dans le bâtiment de l'Assemblée générale en vue de sa rénovation.

57. En raison de nombreux facteurs, et notamment de la reconfiguration de certaines salles ainsi que de nouveaux dons, il s'est avéré impossible de replacer certaines des œuvres où elles se trouvaient au départ. Au paragraphe 22 de la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à solliciter et à prendre en compte les vues des donateurs sur toutes les options envisageables lorsque des œuvres d'art ou d'autres objets offerts devaient être déplacés. Le Secrétariat a consulté tous les États Membres dont les dons ont été déplacés pendant le plan-cadre d'équipement.

IX. Sécurité

A. Renforcement de la sécurité à l'occasion du plan-cadre d'équipement

58. Comme en a décidé l'Assemblée générale et comme indiqué précédemment, le plan-cadre d'équipement comportera plusieurs améliorations destinées à renforcer la sécurité du complexe de l'ONU et celle des délégués, fonctionnaires et visiteurs.

59. Il a été indiqué dans les précédents rapports d'activité annuels que le pays hôte avait financé l'apport d'améliorations à la sécurité du bâtiment des conférences et sur le côté ouest du complexe, afin de mieux protéger les bâtiments donnant sur la 1re Avenue. Les travaux ayant trait au dispositif de protection ont été engagés au mois de juin 2013 et devraient s'achever en août 2014, à la fin de la phase de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Secrétariat était en discussions avec le pays hôte et la ville hôte sur certains aspects du projet voulus par la ville hôte, qui risquaient d'en retarder la date d'achèvement.

60. Le dispositif de protection prévoyait également l'érection de deux bâtiments écrans. Le centre d'accueil des visiteurs sud sera abrité dans un petit bâtiment à l'entrée piétonne de la 42e Rue, dont la construction a commencé en juillet 2013 et

devrait être achevée à la fin de 2013. Le centre d'accueil des visiteurs nord sera érigé à l'entrée de la 46e Rue, et nécessitera la construction d'un nouvel escalier et d'une nouvelle rampe à l'extérieur du complexe. Les travaux de construction de ce bâtiment seront engagés à la fin de 2013 et l'objectif est de l'achever à la mi-2014. Les deux centres d'accueil des visiteurs seront simples et fonctionnels.

61. Des discussions étaient également en cours avec le pays hôte et la ville hôte au moment de l'établissement du présent rapport pour ce qui est des aménagements à apporter à la zone adjacente à la voie de desserte de l'entrée de la 48e Rue, où le Secrétariat entend installer une rampe de déchargement, et des questions juridiques connexes.

B. Conséquences sur le plan de la sécurité pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud

62. Comme indiqué dans le huitième rapport d'activité annuel sur le plan-cadre d'équipement (A/65/511), la stratégie accélérée IV prévoyait la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud. Toutefois, au regard de l'aggravation des risques, les études menées pour évaluer la résilience des bâtiments face à des menaces venues des voies routières adjacentes (ibid., par. 78) ont permis de conclure qu'aucun des bâtiments ne pouvait être rénové de manière à garantir un niveau de sécurité acceptable, en raison de leur structure originelle, qui est relativement légère, comme c'est généralement le cas pour de petits bâtiments, ainsi que de la proximité entre la voie périphérique du FDR et le bâtiment de l'annexe sud et entre la bretelle de sortie du FDR et les deux bâtiments. Par conséquent, comme indiqué précédemment à l'Assemblée générale (A/67/350), les plans de rénovation des deux bâtiments ont été suspendus en attendant que s'achèvent les discussions avec le pays hôte.

C. Informations actualisées sur la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, les options possibles et leurs incidences financières

63. Au paragraphe 29 de la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dès que possible, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-huitième session, des informations actualisées sur la rénovation de l'annexe sud et du bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, en indiquant les options possibles et les incidences financières de chacune. L'objectif de la présente sous-partie est de donner suite à la demande de l'Assemblée générale.

64. Le Secrétariat a lancé une enquête préliminaire pour déterminer les coûts de construction de nouveaux bâtiments répondant aux normes de sécurité en vigueur sur les sites actuels de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Comme il est impossible de rénover les bâtiments existants pour qu'ils satisfassent aux conditions de sécurité à cause des méthodes de construction originellement utilisées, il s'est avéré inévitable d'explorer d'autres options.

65. **Remplacement des deux bâtiments sur leurs sites**. D'après les résultats de l'étude préliminaire, le coût associé au remplacement des deux bâtiments sur leurs sites serait compris entre 350 millions et 450 millions de dollars. Cette estimation

a été calculée à partir de plusieurs hypothèses, notamment que les bâtiments de remplacement serviraient le même propos et seraient de taille similaire, et que leur empreinte au sol serait réduite pour les éloigner de la bretelle de sortie du FDR et éviter qu'ils ne surplombent la voie périphérique. Ainsi, les bâtiments de remplacement seraient certainement plus élevés, avec une moindre superficie au sol. Les prévisions de dépenses englobent les frais de démolition des bâtiments existants, le coût des bâtiments provisoires, estimé de 50 millions (si le bâtiment de la pelouse nord est utilisé temporairement) à 150 millions de dollars pour pouvoir héberger les fonctions concernées de 2015 jusqu'à l'achèvement des nouveaux bâtiments.

- Investissement : 350 millions à 450 millions de dollars

66. Le Secrétaire général craint qu'étant donné la situation économique mondiale, les États Membres ne puissent envisager de telles dépenses. Il n'est donc pas recommandé de remplacer les bâtiments existants.

67. Il faut rappeler que, dans son étude élargie de faisabilité sur les moyens de répondre aux besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034 (A/67/220), le Secrétaire général a proposé à la partie V.D. plusieurs lieux envisageables pour l'exercice des fonctions des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud à court, à moyen et à long terme, qui ont été récapitulés dans un tableau reproduit ci-après.

Tableau 3 (*tiré du document A/67/720*)
Lieux recommandés pour l'exercice des fonctions des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud à court, à moyen et à long terme

	Court terme 2013-2014	*Moyen terme 2014-2017*	*Long terme 2017-2023*
Bâtiment de la Bibliothèque			
Salle de lecture	Maintien sur place	Lieu inchangé ou bâtiment provisoire de la pelouse nord	DC5, nouveau bâtiment de la pelouse nord ou local loué
Bureaux du Département de l'information	Maintien sur place	Lieu inchangé ou bâtiment provisoire de la pelouse nord	DC5, nouveau bâtiment de la pelouse nord ou local loué
Auditorium	Maintien sur place	Lieu inchangé ou bâtiment provisoire de la pelouse nord	DC5, nouveau bâtiment de la pelouse nord ou local loué
Bâtiment de l'annexe sud			
Cafétéria	Maintien sur place	Lieu inchangé ou bâtiment provisoire de la pelouse nord	DC5 ou nouveau bâtiment de la pelouse nord[a]
Salles des cours de langue	Maintien sur place	Lieu inchangé ou bâtiment provisoire de la pelouse nord	DC5, nouveau bâtiment de la pelouse nord ou local loué
Salle des interprètes	Maintien sur place	Même lieu ou ailleurs dans le complexe	Ailleurs dans le complexe

[a] Les plans relatifs à l'immeuble DC5 ou au nouveau bâtiment de la pelouse nord pourraient être modifiés pour que la capacité de la cafétéria prévue atteigne 275 places, celle de la cafétéria du Siège n'ayant pas besoin d'être intégralement remplacée.

68. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le Secrétaire général a déclaré dans son rapport publié sous la cote A/67/720 qu'à court et à moyen terme, les deux bâtiments pouvaient continuer d'héberger les fonctions habituelles, du moment que les conditions de sécurité continueraient d'être évaluées. À l'heure de l'établissement du présent rapport, le Secrétaire général est d'avis que c'est toujours le cas. Maintenir la bibliothèque et la cafétéria dans les deux bâtiments constituerait l'approche la plus économique, étant entendu que la question des fonctions des deux bâtiments à long terme serait tranchée par l'Assemblée générale dans le cadre de ses décisions sur les besoins en locaux au Siège à long terme.

Options à moyen terme

69. Si, à moyen terme, les conditions de sécurité ne permettaient pas de continuer d'occuper les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud tels quels, leurs fonctions pourraient être hébergées dans des bâtiments temporaires jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit trouvée, comme indiqué ci-après.

70. Les options à moyen terme présentées plus bas ont été définies sur la base de l'étude de faisabilité sur les moyens de répondre aux besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034 (A/67/720) à la demande de l'Assemblée générale, dans l'hypothèse où il ne serait possible de suspendre aucun des fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et où une cafétéria sur place s'avérerait indispensable. Les coûts des options à moyen terme identifiées ci-après ne comprennent pas les frais de démolition des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, et ils ont été calculés étant entendu que les coûts de démolition du bâtiment de la pelouse nord seraient inclus dans le budget du plan-cadre d'équipement. Les solutions à moyen terme doivent être mises en place pour une durée de quatre ans, pendant laquelle seront organisées les solutions à long terme.

Option à moyen terme A : déplacer temporairement toutes les fonctions dans le bâtiment de la pelouse nord en n'y apportant que des altérations minimes

71. Cette option est sujette à la décision de l'Assemblée générale de reporter la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui est prévue pour 2015. Les coûts d'altération[4] s'établiraient à 50 millions de dollars et les dépenses de fonctionnement annuelles seraient de 2,2 millions par an, contre 1,5 million par an à l'heure actuelle pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Si cette option est retenue, il ne sera pas nécessaire de louer de nouveaux locaux.

- Investissement : 50 millions de dollars
- Frais de fonctionnement : 2,8 millions de dollars (2,2 millions – 1,5 million de dollars = 0,7 million de dollars par an pendant 4 ans)

[4] Les options à moyen et à long terme comporteraient toutes deux des dépenses connexes, dont le calcul nécessiterait de préciser les projets. Pour donner un ordre de grandeur, les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement s'établissaient à environ 7 % des coûts totaux.

Option à moyen terme B : déplacer les fonctions dans de nouveaux locaux loués hors complexe à l'exception de la cafétéria, qui serait installée sur place au troisième sous-sol

72. Le montant des altérations à effectuer sur place s'élèverait à environ 20 millions de dollars, les frais d'aménagement des locaux loués à l'extérieur pour les fonctions restantes s'établiraient à 50 millions de dollars, et le coût annuel de ces locaux serait de 10 millions de dollars.

- Investissement : 70 millions de dollars
- Frais de fonctionnement/loyer : 40 millions de dollars (10 millions de dollars par an pendant 4 ans)

Option à moyen terme C : déplacer temporairement toutes les fonctions dans d'autres bâtiments sur place (dans l'hypothèse où le bâtiment de la pelouse nord aurait été détruit)

73. Le montant des altérations à apporter aux bâtiments existants selon ce scénario s'établirait à 70 millions de dollars. Les fonctions hébergées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud seraient déménagées directement dans le complexe, mais il faudrait louer des espaces de même superficie à l'extérieur pour héberger les fonctions ainsi déplacées. Les frais d'aménagement des locaux loués à l'extérieur à cette fin seraient de 50 millions de dollars, en plus de 10 millions de dollars de loyer annuel.

- Investissement : 120 millions de dollars
- Frais de fonctionnement/loyer : 40 millions de dollars (10 millions de dollars par an pendant 4 ans)

Options à long terme

74. L'Assemblée générale a demandé que soit démoli le bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui n'est donc pas pris en compte dans les calculs à long terme. Comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessus, à long terme, les fonctions des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud pourraient être intégrées dans deux des options envisagées dans le cadre de la stratégie à long terme en matière de locaux, à savoir : a) l'option selon laquelle l'Organisation conclurait un accord avec la United Nations Development Corporation en vue de l'occupation d'une tour de bureaux (DC5) sur le site du parc Robert Moses Park, à la 42e Rue (à l'angle sud-est de la 1re Avenue); et b) la construction d'un bâtiment permanent sur la pelouse nord.

75. Le Secrétaire général est d'avis qu'en attendant que la situation sur le plan de la sécurité s'améliore, les intérêts de l'Organisation seraient le mieux servis par la prise en compte des programmes de la Bibliothèque et de la cafétéria dans la prochaine décision de l'Assemblée générale en ce qui concerne les besoins en locaux à long terme.

X. Accessibilité

76. L'amélioration de l'accessibilité des locaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies est un objectif central du plan-cadre d'équipement. L'étendue des travaux prévus à cet égard a été exposée à l'Assemblée générale dans les précédents

rapports annuels sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (voir A/55/117, par. 32 b) et 44 a); A/57/285, par. 17 f); A/64/346, par. 38; et A/65/511, par. 82 à 84).

77. Le plan-cadre d'équipement applique les règlements et normes en vigueur dans la ville et le pays hôtes, en l'absence d'une norme spécifique pour l'Organisation des Nations Unies. Cela concerne tous les aspects de la conception, notamment la protection contre les incendies, la ventilation, la résistance structurale, l'évacuation, le nombre maximum d'occupants, les distances à parcourir et l'accessibilité. À la date d'établissement du présent rapport, il n'existait aucune norme propre à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne ces aspects de la conception du bâtiment, y compris l'accessibilité.

78. L'étendue et la conception de la rénovation du bâtiment des conférences (et de tous les autres bâtiments) ont pour l'essentiel été fixées en 2007, lorsque le budget du projet a été établi. Le Département des bâtiments de la ville hôte a examiné à titre gracieux tous les plans et fait des propositions quant aux moyens de faire en sorte que le projet respecte les codes applicables, notamment en ce qui concerne l'accessibilité. En outre, à la demande du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, un spécialiste indépendant des normes applicables en matière d'accessibilité a examiné le projet et a fait des propositions utiles dont il a été tenu compte. Le projet, tel qu'il est conçu, satisfait aux normes applicables dans la ville et le pays hôtes en matière d'accessibilité.

79. Nombre d'améliorations apportées à l'accessibilité dans le cadre de la rénovation ne sautent pas particulièrement aux yeux, comme c'est le cas par exemple des boutons d'appel des ascenseurs qui sont installés à la bonne hauteur, des portes dont la largeur est adéquate et la pression correctement fixée et du matériel qui peut être facilement utilisé. Un autre changement discret est le remplacement des doubles portes d'entrée des salles de conférence A à D, de sorte que l'un des battants soit suffisamment large. D'autres éléments apportent à l'espace des modifications permanentes et sensibles. Dans toutes les grandes salles de conférence, la hauteur du podium a été abaissée pour permettre un accès par une rampe et une rampe d'accès a été ajoutée, au 1er étage, entre le bâtiment du Secrétariat et le bâtiment des conférences. Des élévateurs sont nécessaires dans quelques endroits, trop exigus pour une rampe d'accès.

80. Des améliorations similaires des conditions d'accessibilité ont été réalisées dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale. Dans la salle de l'Assemblée générale, un élévateur amovible permettant d'accéder à la tribune sera installé. En plusieurs endroits, où existent des pentes ou des angles rendant l'accès difficile par suite de modifications effectuées au fil des ans, les corrections nécessaires seront apportées. Les deux nouvelles salles de conférence de dimension moyenne du 1er sous-sol, qui seront les salles de conférence 11 et 12, auront des cabines d'interprétation accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants. Étant donné que la salle de conférence 4 a une surface au sol plane et est plus vaste que les autres, elle pourra être rendue plus accessible et un plus grand nombre d'utilisateurs de fauteuils roulants pourront s'asseoir à ses tables.

XI. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Recommandations du Comite des commissaires aux comptes

81. Comme suite à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes, une analyse quantitative des risques a été effectuée et le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement utilise l'inventaire des risques pour vérifier l'adéquation de la provision pour imprévus. Le rapport et l'inventaire des risques servent à gérer la prise de décisions et à actualiser la réponse que les personnes chargées de la gestion des différents risques doivent apporter aux risques subsistants.

82. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue d'être prudent en ce qui concerne les économies non réalisées qu'il constate et déclare au titre des contrats actifs et il les recense à mesure que les travaux progressent et que les coûts finaux sont établis. Il comptabilise ces économies lorsqu'il estime pouvoir raisonnablement compter qu'elles se matérialiseront. Les montants auxquels fait référence le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport [A/68/5 (Vol. V)] se situent pour la plupart dans les limites des actuels contrats actifs à prix maximum garanti concernant les travaux menés sur l'ensemble du site qui se poursuivront jusqu'à l'achèvement du projet à la fin de 2014. Ces économies potentielles ne dépassent pas le cadre prévu par le contrat à prix maximum garanti et, de ce fait, ne peuvent être réalisées par l'Organisation sans l'accord préalable du maître d'œuvre. Étant donné le temps à courir jusqu'à l'achèvement du projet et les risques continuels que présente la rénovation d'un bâtiment, le Bureau considère qu'il est prématuré de dire que les montants identifiés pourront être récupérés à l'achèvement du projet et il ne les a donc pas transférés à la réserve pour imprévus. Le Bureau surveille sans interruption l'évolution de cette situation et réexamine en conséquence la réserve pour imprévus du projet.

83. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue d'estimer les dépassements imprévus de coûts, sur la base des normes applicables dans le secteur, à 20 % au stade de la conception, à 15 % au stade de la passation du marché et à 10 % lorsque les travaux sont en cours. L'inventaire quantifié des risques est utilisé comme un moyen secondaire d'estimer si le solde de la réserve pour imprévus est suffisant au regard des travaux restant à effectuer dans le cadre du projet.

84. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale (résolution 67/246, sect. V, par. 12) tendant à ce que le Secrétaire général réévalue sérieusement l'estimation du coût final du projet, ainsi qu'à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant la détermination des coûts finaux à prévoir, le Bureau s'est assuré que les estimations sont périodiquement mises à jour et qu'elles tiennent compte des paramètres suivants :

a) L'examen complet de tous les engagements contractés à ce jour, tenant compte des économies identifiées et réalisées lors de la procédure de sélection;

b) L'examen complet de toutes les demandes d'avenant ou réaffectations qui ont été approuvées;

c) L'examen complet de tous les engagements éventuels concernant des éléments pour lesquels des offres ont été faites mais n'ont pas encore été approuvées;

d) L'examen complet de tous les éléments des projections pour lesquels aucune proposition n'a été reçue. L'Administrateur du programme et des coûts du plan-cadre d'équipement révise ces estimations avec les équipes techniques pour vérifier qu'elles sont conformes au budget et correspondent aux dernières attentes;

e) L'examen complet pour imprévus qui subsistent des provisions, en vue de calculer le montant des provisions dépensées et de vérifier, sur la base d'une analyse quantitative des risques, que les provisions subsistantes sont suffisantes.

85. Comme indiqué plus haut, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a achevé l'évaluation annuelle des risques. Les risques ont été évalués à 41,0 millions de dollars, en regard d'une réserve pour imprévus de 42,0 millions de dollars, en juillet 2012. Lorsque ces chiffres ont été mis à jour, en avril 2013, le risque total probable, sur la base de l'inventaire des risques, s'élevait à 21,0 millions de dollars, en regard d'une réserve pour imprévus de 26,0 millions de dollars. Une partie de la réserve est maintenue aux fins du règlement d'éventuelles réclamations.

B. Recommandations du Bureau des services de contrôle interne

86. L'une des principales observations et conclusions de l'audit effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) concerne l'incohérence du maintien de la retenue de garantie prélevée jusqu'à présent au regard de la décision, prise par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, de la ramener à 5 % du total achevé dès lors que l'entreprise sous-traitante a accompli 50 % des travaux, au lieu de retenir 10 % sur la valeur des travaux achevés et de n'appliquer aucune retenue de garantie supplémentaire.

87. Conformément à la recommandation du BSCI, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue de prélever des retenues de garantie et d'y appliquer des ajustements sur la base des taux stipulés dans les contrats en cours et il a modifié le libellé des contrats afférents au bâtiment de l'Assemblée générale pour préciser les conditions dans lesquelles la retenue peut être partiellement débloquée compte tenu des résultats obtenus par les entrepreneurs et des progrès accomplis dans l'exécution du projet.

88. Le Bureau des services de contrôle interne a classé cinq recommandations en suspens concernant le plan-cadre d'équipement, après avoir vérifié que les conditions posées dans l'audit étaient satisfaites. Ces recommandations concernaient les éléments suivants : la quantification des risques; la continuité des opérations en ce qui concerne les applications principales; une plus ample subdivision des catégories de motifs applicables aux demandes d'avenant; la publication des économies réalisées; et la prise en compte des cotisations fédérales et d'État au titre de l'assurance chômage dans les futurs contrats de sous-traitance.

XII. Situation financière du plan-cadre d'équipement

A. État des recouvrements et sources de financement

89. La principale source de financement du plan-cadre d'équipement est constituée par les crédits que l'Assemblée générale a ouverts, pour un montant 1 876,7 millions de dollars.

90. La seconde source de financement est constituée des contributions volontaires des États Membres. Conformément à la politique de dons qui a été portée à la connaissance des États Membres en 2009, comme suite aux résolutions 57/292, 60/256 et 61/251, un certain nombre de pays ont choisi de participer au programme de dons. Au 30 juin 2013, des dons s'élevant au total à 13,6 millions de dollars, ainsi que les modifications connexes des plans d'aménagement, avaient été convenus et incorporés au projet. À cela s'ajoute le projet de réaménagement axé sur la sécurité, qui est financé par une contribution de 100 millions de dollars du Gouvernement des États-Unis.

91. Au paragraphe 9 de la section III de sa résolution 66/258 et au paragraphe 38 de la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, jusqu'à la fin de 2013, des sommes pouvant atteindre au total 302,8 millions de dollars. L'autorisation d'engagement était fondée sur les éléments suivants :

a) Des dépenses au titre du projet estimées à 144,4 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013, qui étaient en sus du crédit ouvert (1 876,7 millions de dollars) et pour lesquelles l'approbation de l'Assemblée était donc nécessaire;

b) Des dépenses connexes à prévoir jusqu'à la fin de 2013, estimées globalement à 143,1 millions de dollars, ainsi que le coût du centre informatique auxiliaire, estimé à 15,3 millions de dollars[5], à financer sur les ressources du plan-cadre d'équipement.

92. Au 30 juin 2013, le coût prévu du projet jusqu'à l'achèvement atteignait 2 114,75 millions de dollars, en regard du montant des crédits approuvés (budget initial de 1 876,7 millions de dollars, augmenté de l'autorisation d'engagement de 144,4 millions de dollars) et des contributions volontaires (13,6 millions de dollars), soit au total 2 034,7 millions de dollars. Le financement du projet, en son état actuel, est récapitulé dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4
Financement du plan-cadre d'équipement, au 30 juin 2013
(En millions de dollars des États-Unis)

	Financement et engagements	*Références*
Total des crédits ouverts de 2004 à 2011	1 876,7	Résolution 57/292, 59/295, 60/248, 60/256, 60/282, 61/251, 62/87 et 64/228
Autorisation d'engagement (jusqu'à la fin de 2013)	144,4	Résolutions 66/258 et 67/246
Contributions volontaires	13,6	Annoncées et reçues dans le cadre du programme de dons
Total des crédits budgétaires et des financements disponibles au titre du projet	**2 034,7**	

[5] Le coût final du centre informatique auxiliaire s'établit à 15,0 millions de dollars.

	Financement et engagements	*Références*
Moins :		
Coût total prévu jusqu'à l'achèvement du projet (2015)	**(2 114,7)**	
Différence entre le coût total prévu jusqu'à l'achèvement du projet et les dépenses approuvées (jusqu'à 2013)	**80,0**	
Autres éléments de financement		
Financement du réaménagement axé sur la sécurité	**100,0**	Contributions du pays hôte
Moins :		
Dépenses au titre du réaménagement axé sur la sécurité	**(100,0)**	
Déficit	**–**	

93. Le déficit de financement de 80,0 millions de dollars qui apparaît dans le tableau ci-dessus correspond aux dépenses supplémentaires qui sont prévues pour 2014 et 2015 aux fins de l'achèvement du projet (c'est-à-dire les coûts qui n'ont pas été pris en compte dans l'autorisation d'engager des dépenses jusqu'à la fin de 2013). Ces dépenses prévues comprennent 65,0 millions de dollars initialement affectés à la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, auxquelles s'ajoutent 15,0 millions de dollars au titre d'autres activités prévues en 2014 et 2015.

94. Abstraction faite de la rénovation de la Bibliothèque et du bâtiment de l'annexe sud, on peut observer que le coût total prévu du projet jusqu'à l'achèvement des travaux dépasse de 159,4 millions de dollars (144,4 millions plus 15,0 millions de dollars) les montants initialement approuvés au budget.

95. En juin 2013, le montant restant à payer des contributions mises en recouvrement au titre du plan-cadre d'équipement pour l'année 2011 et les périodes antérieures s'élevait à 2,7 millions de dollars. Le montant des contributions volontaires non réglées s'élève à 0,5 million de dollars.

96. Dans la section V du paragraphe 16 de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a consenti à ce qu'un montant de 71,0 millions de dollars prélevé sur les intérêts créditeurs et la réserve opérationnelle soit utilisé pour couvrir les dépenses afférentes au projet jusqu'au 31 décembre 2013; ce montant a été géré dans le cadre des ressources disponibles pour le financement des activités prévues au plan-cadre d'équipement et des dépenses connexes. Au 30 juin 2013, le solde de trésorerie s'élevait à 348,0 millions de dollars.

B. Revenus financiers et réserve opérationnelle

97. Le montant total des intérêts produits par le solde du fonds du plan-cadre d'équipement atteignait 112,5 millions de dollars au 30 juin 2013, soit une augmentation de 3,1 millions de dollars par rapport au montant dont il était fait état

dans le dixième rapport annuel. La réserve opérationnelle s'élevait toujours à 45,0 millions de dollars. Un solde résiduel de 6 300 dollars restait à verser à la réserve opérationnelle.

98. Compte tenu du solde de trésorerie actuel du fonds du plan-cadre d'équipement et du rendement annuel des actifs qui, selon les prévisions, devrait s'établir à 0,4 % en 2013 et à 0,5 % en 2014, on estime que le solde disponible produira 1,9 million de dollars d'intérêts d'ici à l'achèvement du projet.

C. Dépenses consacrées au projet et ressources nécessaires pour la durée restante

99. Au 30 juin 2013, les dépenses déjà engagées et le montant des loyers que l'ONU devait acquitter s'élevaient au total à 1 890,1 millions de dollars. Le coût total du projet jusqu'à son achèvement (y compris les travaux de rénovation financés par des contributions volontaires) s'élevant à 2 114,75 millions de dollars, il s'ensuit que 89,4 % du coût estimatif total ont été dépensés ou engagés.

100. Dans son dixième rapport annuel (A/67/350, tableaux 6 et 12), le Secrétaire général a présenté une estimation du coût total du projet s'élevant à 2 127,75 millions de dollars, ainsi qu'un certain nombre de propositions concernant des mesures non renouvelables de réduction des coûts (tableau 12). Au paragraphe 36 de la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a approuvé une partie des mesures proposées, qui représentaient des réductions de coûts totalisant 13,0 millions de dollars.

101. Les mesures approuvées ont été appliquées aux projections actuelles et, en conséquence, la réduction de 13,0 millions de dollars est prise en compte dans la prévision du coût total qui est donné dans le présent rapport. Ces éléments sont examinés plus en détail dans la section XII.D ci-dessous.

102. Si l'on tient compte également du projet de réaménagement axé sur la sécurité (dont le coût s'élève à 100,0 millions de dollars), qui est intégralement financé, le coût total estimatif des travaux de rénovation réalisés au titre du plan-cadre d'équipement s'élève à 2 214,75 millions de dollars. L'état récapitulatif le plus récent du montant total des dépenses effectuées et des ressources supplémentaires à prévoir est présenté dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5
Montant total des dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement et ressources à prévoir jusqu'à l'achèvement du projet pour la période 2013-2015, au 30 juin 2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses		*Ressources supplémentaires à prévoir*		
	Montant total jusqu'en juin 2013	*Juillet-décembre 2013*	*2014*	*2015*	**Total**
Projet de plan-cadre d'équipement					
Services contractuels de conception	161 206,7	1 960,0	2 000,0	–	**165 166,7**

	Dépenses		*Ressources supplémentaires à prévoir*		
	Montant total jusqu'en juin 2013	*Juillet-décembre 2013*	*2014*	*2015*	**Total**
Frais engagés au titre du personnel du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement	26 447,3	1 741,1	2 664,2	1 213,9	**32 066,5**
Frais engagés au titre du personnel d'appui[a]	12 595,3	635,9	1 272,3	532,1	**15 035,6**
Dépenses de fonctionnement et frais divers	11 121,5	852,3	1 111,2	506,3	**13 591,3**
Gestion du programme et autres consultants	50 427,3	1 123,3	500,0	–	**52 050,6**
Études techniques et travaux	1 180 551,5	225 068,7	20 525,0	2 500,0	**1 428 645,2**
Locaux transitoires (y compris les loyers y afférents)	555 788,6	–	–	–	**555 788,6**
Total partiel	**1 998 138,2**	**231 381,3**	**28 072,7**	**4 752,3**	**2 262 344,5**
Ajustements sur périodes antérieures	7 981,5	–	–	–	**7 981,5**
Montant corrigé des dépenses affectées au projet	**2 006 119,7**	**231 381,3**	**28 072,7**	**4 752,3**	**2 270 326,0**
Économies réalisées au titre d'engagements de périodes antérieures	(116 020,2)	(27 745,8)	(10 766,0)	(1 044,0)	**(155 576,0)**
Total partiel[b]	**1 890 099,5**	**203 635,5**	**17 306,7**	**3 708,3**	**2 114 750,0**
Projet de réaménagement axé sur la sécurité					**100 000,0**
Total					**2 214 750,0**

[a] Fonctionnaires du Secrétariat [Département de la sûreté et de la sécurité, Bureau des affaires juridiques, Bureau des services centraux d'appui (Division des achats) et Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Division de la comptabilité)], affectés au plan-cadre d'équipement.

[b] Y compris les engagements au titre des travaux de remise en état à la suite de l'ouragan Sandy, s'élevant à 29,4 millions de dollars, temporairement enregistrés par le plan-cadre d'équipement, dont le remboursement sera demandé au titre de l'assurance tout risque chantier, comme indiqué à l'Assemblée générale dans le document A/67/748.

103. Le tableau 5 ci-dessus montre que les ressources supplémentaires à prévoir au titre du projet pour la période allant de juin à décembre 2013 s'élèvent à 203,6 millions de dollars; elles sont estimées à 17,3 millions de dollars pour 2014 et à 3,7 millions de dollars pour 2015.

104. Les ressources à prévoir pour 2015 concernent la clôture et le rapprochement définitif des comptes afférents à l'ensemble des contrats encore actifs, qui seront effectués trois mois environ après l'achèvement des activités de construction. En prévision de la clôture du projet, le bureau chargé du plan-cadre d'équipement résilie les contrats concernant toutes les activités qui ont été menées à bien, par exemple les contrats afférents aux bâtiments du Secrétariat et des conférences.

D. Coût total estimatif révisé du projet de plan-cadre d'équipement, en juin 2013

105. Le tableau 6 ci-dessous présente les estimations les plus à jour relatives au coût du projet. Par suite de l'examen effectué par le Secrétariat, le coût total du projet de plan-cadre d'équipement (y compris les travaux financés par les contributions volontaires des États Membres) est estimé, en juin 2013, à 2 214,75 millions de dollars.

106. Les estimations révisées reflètent les éléments suivants : a) une diminution des dépenses de 13,0 millions de dollars par suite des mesures non renouvelables de réduction des coûts approuvées par l'Assemblée générale; et b) une augmentation de 3,0 millions de dollars des ressources par suite d'une donation du Qatar. En conséquence, le coût total du projet a été réduit de 13,0 millions de dollars, conformément à la résolution 67/246, et le déficit global a été réduit de 16,0 millions de dollars, sous l'effet conjugué de mesures de réduction des coûts adoptées par l'Assemblée générale et de l'augmentation des ressources due à la donation de 3,0 millions de dollars du Qatar.

107. Comme le montre le tableau ci-dessous, le déficit estimé du projet sur la base de son budget actuel s'élève à 224,4 millions de dollars (dont 65,0 millions de dollars initialement affectés à la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud). Compte tenu de l'autorisation d'engagement de dépenses, d'un montant de 144,4 millions de dollars, que l'Assemblée générale a approuvée pour permettre la poursuite des activités prévues du projet jusqu'à la fin de 2013, le déficit de financement net s'élève à 80,0 millions de dollars.

108. On se souviendra que l'Assemblée générale a décidé de reporter son examen des propositions concernant les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. En conséquence, les estimations présentées dans le tableau 6 ci-dessous continuent d'inclure le montant de 65,0 millions de dollars initialement affecté à la rénovation de ces bâtiments. En ce qui concerne la décision de l'Assemblée générale de reporter son examen des propositions du Secrétaire général présentées dans le précédent rapport, notamment la remise en état du mobilier fixe de la salle de conférence 4, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement estime qu'il peut à présent mener à bien cette remise en état dans la limite du coût estimatif total actuel.

Tableau 6
Coût estimatif total du plan-cadre d'équipement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Juillet 2012	*Juin 2013*	*Variation*
Travaux de construction	1 123 257	1 087 398	(35 859)
Utilisation de la provision pour imprévus au titre des travaux de construction	82 746	132 552	49 806
Honoraires et frais de gestion	368 290	368 831	541
Imprévus et dérive des coûts	41 638	14 150	(27 488)
Total partiel, travaux de construction	**1 615 931**	**1 602 931**	**(13 000)**

	Juillet 2012	*Juin 2013*	*Variation*
Locaux transitoires	267 614	267 614	–
Loyers à compter du 1er octobre 2012	25 000	25 000	–
Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires	24 648	24 648	–
Bibliothèque	2 714	2 714	–
Salles de conférence	150 475	150 475	–
Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires pour les conférences	41 368	41 368	–
Total partiel (locaux transitoires)	**511 819**	**511 819**	**–**
Total, coût du projet	**2 127 750**	**2 114 750**	**(13 000)**
Moins :			
Ressources prévues au budget	1 887 389	1 890 389	3 000
Déficit de financement	240 361	224 361	(16 000)
Variation (en pourcentage)	12,7	11,9	(0,8)
Projet de réaménagement axé sur la sécurité, financé par le pays hôte	100 000	100 000	–
Coût total du projet, y compris le réaménagement axé sur la sécurité	**2 227 750**	**2 214 750**	**(13 000)**

109. Les données mises à jour reflètent des réaffectations, neutres au regard des coûts, dans la section du budget concernant les travaux de construction ainsi que la diminution globale de 13,0 millions de dollars résultant des mesures de réduction des coûts approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/246. Elles reflètent également une diminution du solde résiduel de la réserve pour imprévus, qui est ramené de 41,6 millions de dollars à 14,2 millions de dollars en vue de financer les avenants des contrats en cours.

110. Afin d'éviter que des litiges surviennent dans la phase finale du projet, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement maintient le dialogue avec le maître d'œuvre, qui tient régulièrement à jour l'équipe de gestion du projet de toutes informations concernant des différends ou réclamations. Sur la base de l'expérience du secteur, tous les litiges ne pourront être réglés par voie de négociation et, en conséquence, une réserve pour imprévus sera maintenue aux fins de leur règlement.

XIII. Dépenses connexes et centre informatique auxiliaire

A. Dépenses connexes

111. Les travaux engagés pendant la phase de construction du plan-cadre d'équipement ont entraîné, à titre provisoire, une augmentation des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, ainsi que les dépenses supplémentaires afférentes au mobilier et au matériel, n'étaient pas prévues dans le budget que l'Assemblée générale avait approuvé pour le plan-cadre d'équipement dans sa résolution 61/251. Elles étaient toutefois indispensables pour que le

plan-cadre soit mené à bonne fin et le Secrétaire général en a fait état, depuis la soixante-deuxième session de l'Assemblée, dans ses rapports annuels sur l'état d'avancement du projet.

112. Jusqu'en 2011, l'Assemblée générale a approuvé chaque année les dépenses connexes dans une série de résolutions, mais a décidé que, sauf indication contraire de sa part, elles seraient financées dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (voir résolutions 63/270, 64/228 et 65/269). Elle a continué à faciliter le financement du budget du plan-cadre d'équipement en autorisant des dépenses supplémentaires à concurrence de 135,0 millions de dollars en 2012 et de 167,8 millions de dollars en 2013, par ses résolutions 66/258 et 67/246, respectivement, ce qui a permis de financer les travaux prévus par le plan-cadre d'équipement et les dépenses connexes jusqu'à la fin de 2013.

113. Au paragraphe 44 de la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte du montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013 lorsqu'il serait connu avec certitude. Cette information est communiquée dans l'additif au présent rapport (A/68/352/Add.1). Par ailleurs, des renseignements à jour sur les dépenses effectives du reste de l'année 2013 seront présentés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission durant la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée.

114. À la fin de juin 2013, le montant cumulatif des dépenses connexes s'élevait à 122,6 millions de dollars, soit 86 % du montant prévu (143,1 millions de dollars) en 2012 dans le dixième rapport annuel. Le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année 2013 s'élève à 18,8 millions de dollars.

115. Le tableau 7 ci-après donne un aperçu des dépenses connexes accumulées jusqu'au 30 juin 2013 et des prévisions de dépenses, par département et par bureau, jusqu'au 31 décembre 2013, ainsi que du coût définitif du centre informatique auxiliaire.

Tableau 7
Dépenses connexes et coût du centre informatique auxiliaire, 2008-2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget-programme	*Département/bureau*	*Dépenses 2008-2011*	*Dépenses 2012*	*Dépenses janvier-juin 2013*	*Prévisions de dépenses juillet-décembre 2013*	***Total 2008-2013***
	Dépenses connexes					
2	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	2 272,9	638,2		–	**2 911,1**
28	Département de l'information	25 772,0	287,1	–	–	**26,059,1**
29D	Bureau des services centraux d'appui	21 108,6	3 746,4	1 064,6	2 485,3	**28 404,9**
29H	Bureau de l'informatique et des communications	2 035,5	626,8	–	–	**2 662,3**

Chapitre du budget-programme	*Département/bureau*	*Dépenses 2008-2011*	*Dépenses 2012*	*Dépenses janvier-juin 2013*	*Prévisions de dépenses juillet-décembre 2013*	***Total 2008-2013***
34	Travaux de construction (Bureau de l'informatique et des communications/Bureau des services centraux d'appui)	5 446,9	81,4	492,4	89,1	**6 109,8**
35	Département de la sûreté et de la sécurité	18 726,9	5 785,8	1 329,7	1 279,7	**27 122,1**
	Bureau chargé du plan-cadre d'équipement					
29D	Mobilier	18 146,2	5,471,9	4,888,3	14,197,8	**42,704,2**
29D et 28	Centre audiovisuel permanent et système de gestion des fichiers numériques	–	2,312,7	2,390,8	731,6	**5,435,1**[a]
	Total partiel	**18 146,2**	**7 784,6**	**7 279,1**	**14 929,4**	**48 139,3**
	Total, dépenses connexes	**93 509,0**	**18 950,3**	**10 165,8**	**18 783,5**	**141 408,6**
29H	Bureau de l'informatique et des communications					**15 040,4**[b]
	Total					**156 449,0**

[a] Le montant total de 5 435 100 dollars afférent au centre audiovisuel permanent et au système de gestion des fichiers numériques, géré par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement depuis 2012, serait réparti entre le Département de l'information (75 %) et le Bureau des services centraux d'appui (25 %), selon le principe appliqué avant 2012.

[b] Ce montant représente la différence entre les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire (19,2 millions de dollars) et le montant imputé sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (4,2 millions de dollars).

B. Centre informatique auxiliaire

116. Dans ses résolutions 63/269 et 64/228, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de financer le coût global du centre informatique auxiliaire, d'un montant de 16,74 millions de dollars, au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement afin que les mesures de réduction des risques les plus fiables et les plus économiques puissent être prises lors du transfert du centre informatique principal dans le bâtiment de la pelouse nord.

117. Le montant définitif des dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire s'élève à 19,2 millions de dollars, alors qu'un montant de 19,5 millions de dollars était prévu dans le dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement. Il convient de rappeler que l'Assemblée générale a décidé que 4,2 millions de dollars seraient imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Par conséquent, une fois déduit ce montant et les économies réalisées sur les engagements de l'exercice antérieur (0,3 million de dollars), il reste 15,0 millions de dollars à imputer au budget du plan-cadre d'équipement.

C. Financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire

118. On se rappellera que dans son cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet (A/62/364 et Corr.1), le Secrétaire général a expliqué que le remplacement coordonné du mobilier et du matériel qui figurait dans tous les budgets continuerait à être inscrit dans celui du plan-cadre d'équipement. Les seules installations nouvelles nécessaires pour le plan concernaient l'aménagement des trois nouvelles salles de conférence de dimension moyenne et la fourniture d'unités supplémentaires pour le bâtiment des conférences temporaire et de 100 meubles de bureau pour les locaux transitoires. Il a aussi expliqué que les travaux de rénovation risquaient d'entraîner une augmentation temporaire des effectifs et des dépenses de fonctionnement dans certains services de l'Organisation qui appuyaient l'exécution du plan, comme le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de la gestion. Il a précisé que les dépenses connexes ne figuraient pas dans le budget du plan-cadre mais qu'elles seraient soumises à l'examen de l'Assemblée générale une fois qu'elles auraient été définies, soigneusement étudiées et vérifiées par rapport au budget et au calendrier du plan.

119. Au paragraphe 43 de sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a constaté avec préoccupation qu'aucune information concrète n'avait été communiquée aux États Membres au sujet des dépenses connexes et a prié le Secrétaire général d'inclure les renseignements voulus dans son sixième rapport annuel et de n'épargner aucun effort pour financer ces dépenses à l'aide du budget qu'elle avait approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

120. Le Secrétaire général a par la suite publié deux rapports sur les dépenses connexes afférentes au plan-cadre d'équipement : le document publié sous la cote A/62/799 (avril 2008), supplanté ensuite par le document A/63/582 (décembre 2008). Le montant estimatif des dépenses connexes donné dans ces rapports était de 176,6 millions de dollars. Le Secrétaire général a recommandé d'imputer ces dépenses sur le budget-programme, à raison d'un montant de 35 816 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, et de demander des ressources d'un montant de 140 752 300 dollars pour les deux exercices suivants, 2010-2011 et 2012-2013.

121. Au paragraphe 34 de son rapport sur la question (A/63/736), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a considéré qu'il était prématuré de conclure qu'une partie ou que la totalité des dépenses connexes ne pouvait être couverte par le budget approuvé[6], puisque les travaux ne devaient être achevés que dans près de quatre ans. À son avis, il était trop tôt pour prendre une quelconque décision au sujet des ressources nécessaires pour les deux exercices biennaux suivants; le Comité a donc recommandé que le Secrétaire général présente les besoins estimatifs associés aux dépenses connexes pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013 en même temps que les projets de budget-programme correspondants. En ce qui concerne l'ouverture de crédit demandée pour l'exercice biennal 2008-2009, il a recommandé de réduire le montant des ressources prévues pour le Bureau

[6] Le Comité consultatif s'est dit par ailleurs préoccupé par la façon dont les demandes de ressources avaient été présentées. En particulier, certaines de ces demandes n'étaient pas directement liées au plan-cadre d'équipement mais aux améliorations permanentes et, par conséquent, sans remettre en cause leur bien-fondé; il a estimé qu'elles ne devraient pas être considérées comme des dépenses connexes. Les dépenses connexes ne devraient pas consister en investissements ou en engagements à long terme.

des services centraux d'appui et le Département de la sûreté et de la sécurité et a recommandé au Secrétariat de faire tout son possible pour financer les dépenses du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de l'information au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

122. À la section II de sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tout faire pour financer les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009 au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement; a décidé que, sauf indication contraire de sa part, les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre seraient financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre; et a prié le Secrétaire général de lui soumettre des propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2010 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre.

123. En l'absence d'indications contraires de la part de l'Assemblée, le Secrétaire général a continué d'inscrire les dépenses connexes de 2010 à 2013 au budget global du plan-cadre d'équipement.

124. Le budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (1 876,7 millions de dollars) avait été entièrement utilisé à la fin du premier semestre de 2012, mais l'Assemblée générale a autorisé le Secrétariat à engager jusqu'à 302,8 millions de dollars de dépenses supplémentaires, ce qui a permis à ce dernier de financer les dépenses jusqu'à la fin de 2013. D'après l'analyse des flux de trésorerie, il est manifeste que cet arrangement ne peut pas être poursuivi en 2014; la question du financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire se pose donc avec acuité. Le tableau 8 ci-après présente les prévisions de trésorerie.

Tableau 8
Prévisions de trésorerie concernant le plan-cadre d'équipement, les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire
(En millions de dollars des États-Unis)

Description	*Solde initial*	*Décaissements au titre du projet et des dépenses connexes*	*Solde final*
Solde au 30 juin 2013	348,0		348,0
Crédits et remboursements attendus (arriérés de contributions, indemnités d'assurance)	34,5		34,5
Solde ajusté	**382,5**		**382,5**
Fin septembre 2013		101,5	281,0
Fin décembre 2013		119,2	161,8
Fin mars 2014		120,9	40,9
Fin juin 2014		117,1	(76,2)
Fin septembre 2014		67,7	(143,9)
Fin décembre 2014		9,2	(153,1)
Fin mars 2015		1,7	(154,8)
Fin juin 2015		1,6	(156,4)

125. Les flux de trésorerie prévus pour le plan-cadre d'équipement (y compris les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire) sont présentés dans le tableau 8. L'analyse de ces flux prend comme point de départ le solde de trésorerie disponible au 30 juin 2013, soit 382,5 millions de dollars, lequel comprend les intérêts courus et la réserve opérationnelle, ainsi que les quotes-parts et les contributions volontaires non acquittées (3,6 millions de dollars), les encours de crédits et de remboursements au titre des demandes d'indemnisation pour les travaux entrepris après le passage de l'ouragan Sandy (29,4 millions de dollars) et les futurs intérêts (1,9 million de dollars).

126. Les mouvements de trésorerie tiennent compte des nouvelles échéances fixées pour l'achèvement du projet, y compris les frais de manutention, ainsi que de la proposition concernant les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (65,0 millions de dollars), des intérêts courus et prévus et de la réserve opérationnelle (159,4 millions de dollars), comme décrit à la section XV du présent rapport.

127. Il convient de noter que, si les intérêts courus et la réserve opérationnelle sont utilisés pour couvrir les dépenses et si la suspension des travaux de rénovation des bâtiments de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud est approuvée, le solde de trésorerie sera entièrement utilisé vers la fin du mois d'avril 2014.

XIV. Total des dépenses, prévues et effectives, concernant le projet

128. Le montant total des dépenses engagées au titre du projet, y compris les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire, pour la période se terminant le 30 juin 2013 est de 2 031,9 millions de dollars (voir tableau 9). Les prévisions de dépenses pour la période de juillet à décembre 2013 s'établisse à 222,4 millions de dollars.

129. Un montant de 141,4 millions de dollars est à prévoir au titre des dépenses connexes (voir tableau 7) et le coût définitif du centre informatique auxiliaire s'élève à 15,0 millions de dollars. Après le 31 décembre 2013, aucune ressource n'est à prévoir au titre du centre informatique auxiliaire ou des dépenses connexes. Les prévisions actuelles comprennent un montant 17,3 millions de dollars au titre des travaux dont l'achèvement est prévu en 2014 et un montant de 3,7 millions de dollars correspondant aux frais de clôture en 2015, qui comprennent le coût des audits finals.

Tableau 9
Montant total des dépenses engagées et montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet, pour la période 2013-2015, au 30 juin 2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses			*Dépenses supplémentaires*			
Description	*Entre le démarrage du projet et décembre 2011*	*De janvier 2012 au 30 juin 2013*	*Total pour la période terminée le 30 juin 2013*	*De juillet à décembre 2013*	*2014*	*2015*	**Total**
Dépenses afférentes au plan-cadre d'équipement	**1 605 409,3**	**284 690,2**	**1 890 099,5**	**203 635,5**	**17 306,8**	**3 708,3**	**2 114 750,1**
Total des dépenses connexes (voir A/68/352/Add.1)	93 509,0	29 116,1	122 625,1	18 783,5	–	–	**141 408,6**
Centre informatique auxiliaire	18 584,0	941,6	19 525,6	–	–	–	**19 525,6**
Économies réalisées sur les engagements de l'exercice antérieur	(4,0)	(253,5)	(257,5)	–	–	–	**(257,5)**
Dépenses financées au moyen du budget du compte d'appui		–	–	–	–	–	**(4 227,7)**
Total, centre informatique auxiliaire	**18 580,0**	**688,1**	**19 268,1**	**–**	**–**	**–**	**15 040,4**
Total	**1 717 498,3**	**314 494,4**	**2 031 992,7**	**222 419,0**	**17 306,8**	**3 708,3**	**2 271 199,1**

XV. Modalités de financement et dépenses afférentes au projet

130. Au paragraphe 36 de la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a décidé de revenir sur la question de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud à sa soixante-huitième session. À la section IX du présent rapport, il est expliqué pourquoi il n'est pas possible de rénover ces bâtiments et pourquoi il n'est pas économique de les démolir et de les remplacer par de nouveaux bâtiments. Le Secrétaire général invite donc l'Assemblée générale à continuer à laisser les travaux de conception et de rénovation de la Bibliothèque et de l'annexe sud en suspens, en attendant qu'une solution soit trouvée aux problèmes de sécurité, et à consentir à ce que le cahier des charges du plan-cadre d'équipement soit modifié en conséquence. Si l'Assemblée approuve ces recommandations, les prévisions de dépenses jusqu'à l'achèvement du projet seraient réduites de 65,0 millions de dollars, passant de 2 114,8 millions à 2 049,8 millions de dollars, et le manque à financer passerait de 224,4 millions à 159,4 millions de dollars.

131. L'Assemblée générale a consenti à ce qu'un montant de 71,0 millions de dollars prélevé sur les intérêts créditeurs et la réserve opérationnelle soit utilisé pour couvrir les dépenses afférentes au projet jusqu'à la fin de 2013. Cela laisse un solde de 86,5 millions de dollars. Si l'on tient compte du montant des intérêts futurs estimés à 1,9 million de dollars, le montant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle s'élève à 159,4 millions de dollars.

132. Le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve l'augmentation de 159,4 millions de dollars du budget du plan-cadre d'équipement, qui atteindrait ainsi 2 036,1 millions de dollars en tout, et consente à ce que cette augmentation soit financée au moyen des intérêts accumulés et de la réserve opérationnelle.

133. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de financer les dépenses connexes, qui s'élèvent à 141,4 millions de dollars, et le coût du centre informatique auxiliaire, qui s'élève à 15,0 millions de dollars, soit un montant total de 156,4 millions de dollars, avant que les crédits ouverts pour le plan-cadre d'équipement soient épuisés, en prenant les mesures qui conviennent, par exemple en transformant en crédit la somme de 156,4 millions de dollars dont elle a autorisé l'engagement. Ces propositions sont résumées dans le tableau 10 ci-après.

Tableau 10
Déficit de trésorerie et mesures d'économie concernant le projet de plan-cadre d'équipement, et propositions de financement
(En millions de dollars des États-Unis)

Description	*Déficit de trésorerie*	*Dépenses connexes*	*Centre informatique auxiliaire*	**Total**
Déficit de trésorerie du projet	199,6	–	–	**199,6**
Location de locaux à usage de bureaux depuis octobre 2012	24,8	–	–	**24,8**
Montant du déficit de trésorerie pour le plan-cadre d'équipement	**224,4**	**–**	**–**	**224,4**
Dépenses connexes	–	141,4	–	**141,4**
Centre informatique auxiliaire	–	–	19,2	**19,2**
Montant imputé sur le budget du compte d'appui			(4,2)	**(4,2)**
Montant total du déficit de trésorerie pour le plan-cadre d'équipement	**224,4**	**141,4**	**15,0**	**380,8**
Propositions visant à réduire le déficit de trésorerie				
Maintien de la suspension des travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud	(65,0)			**(65,0)**
Montant total du déficit de trésorerie ainsi proposé pour le plan-cadre d'équipement	**159,4**	**141,1**	**15,0**	**315,8**
Propositions de financement				
Prélèvement sur les intérêts créditeurs et la réserve opérationnelle :	(71,0)[a]			**(71,0)**
	(86,5)			**(86,5)**
Prélèvement sur les intérêts créditeurs futurs	(1,9)			**(1,9)**
Ouverture de crédit		(141,4)	(15,0)	**(156,4)**
Clôture	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Résolution 67/246.

XVI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

134. **Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :**

a) De prendre note des progrès accomplis depuis la publication du dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;

b) De le prier de continuer à rendre compte de l'état d'avancement du projet, du calendrier des travaux, du coût total prévisionnel du projet à son achèvement, de l'état des contributions, des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle;

c) D'entériner la modification du cahier des charges qu'elle avait approuvé à l'origine pour le plan-cadre d'équipement pour permettre la suspension des travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud;

d) De décider d'envisager la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud à la lumière des propositions qu'il lui fera sur les locaux dont le Siège a besoin à long terme;

Financement du projet de plan-cadre d'équipement

e) De décider d'augmenter de 159,4 millions de dollars le budget initial, qui était de 1 876,7 millions de dollars, et de porter ainsi le budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement à 2 036,1 millions de dollars;

f) De décider, afin de financer les dépenses supplémentaires qui seront nécessaires pour mener le projet à terme, de suspendre l'application de l'alinéa d) de l'article 3.2, ainsi que des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le solde de la réserve opérationnelle et des intérêts produits par les quotes-parts versées par les États Membres au titre du plan-cadre d'équipement qui, sinon, devrait être libéré en vertu de ces dispositions;

Financement des dépenses connexes accumulées et du coût du centre informatique auxiliaire (compte non tenu des fonds reçus du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix)

g) De noter que les ressources nécessaires pour financer les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire n'étaient pas prévues dans le projet initial; que des dépenses connexes d'un montant de 141,4 millions de dollars sont engagées jusqu'à la fin de 2013 et que le coût du centre informatique auxiliaire s'élève à 15,0 millions de dollars; et que le montant de 156,4 millions de dollars qui en résulte entre dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses qu'elle lui a donnée dans ses résolutions 66/258 et 67/246;

h) De noter que, même en utilisant les intérêts accumulés et futurs et la réserve opérationnelle (159,4 millions de dollars) pour couvrir les dépenses, les crédits ouverts pour le plan-cadre d'équipement seraient épuisés d'ici à la fin avril 2014;

i) De décider de financer les dépenses connexes accumulées d'un montant de 141,4 millions de dollars et le coût du centre informatique auxiliaire d'un montant de 15,0 millions de dollars avant que les crédits ouverts pour le plan-cadre d'équipement soient épuisés, et de prendre les mesures qui conviennent, par exemple en transformant en crédit pour l'exécution du plan-cadre en 2013 la somme de 156,4 millions de dollars qui entrait dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses qu'elle a accordée en ouvrant des crédits au budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre des chapitres répertoriés dans le tableau 7, ou en prenant toute autre décision définitive sur la question avant la fin de la première reprise de la session.